

Ça se passe sur le territoire :

Le projet = *Nivelles-Méan... Domain T (Gare-Est-Centrale) = (disposition n°70 du SAGE)*, une démarche participative pour dessiner le futur dans la perspective de la hausse du niveau marin

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, avec l'appui du Parc des Marais, ont lancé en septembre 2017, le projet « Norme Littoral... Domaine ? Côte Est Cotentin ».

Dimanche matinée, elle associe les différents déconfinements, les acteurs de cette grande histoire (Mus, habitants, usagers du Muséum...).

3 ateliers participatifs se sont déjà tenus, le 14 décembre (Montebourg, Chal-de-Pont et Sainte-Mère-de-Vaux), le 19 février (Sainte-Mère-Église) et les 16 et 17 avril (Marsilly, Sainte-Mère-Église et Carentan-les-Marais).

Le fruit de ce travail, attendu courant 2019, est l'élaboration d'une stratégie de gestion durable du littoral, dans la perspective du changement climatique et de la hausse des nubes marée, qui définira les orientations de développement du territoire pour les décennies à venir.



Pour en savoir + :
www.cbd0.tl/environnement
Pour connaître les dates des prochains défilés :
<http://www.cbd0.tl/parade.html>

Pour en savoir + :
Clement XAGN - Animatrice du SAGE Douce-Baie
92 33 71 62 45
supdecoed@parc-schola.beaujolais.fr
1 village Perrin d'Orves - St Côme de Mont
69300 CARENTAN LES MARAIS

Des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur les zones humides « amonts »

En quoi consistent les MARC ?

En des engagements soutenus sur la base du volontariat par des exploitants agricoles, et visant à accompagner aussi bien le changement que le maintien de pratiques agricoles favorables à l'environnement. L'engagement se fait pour une durée de 5 ans et donne lieu à une indemnisation annuelle (de 121 € à 446 €) ha selon la situation.



Où porte ce dispositif ?

Le Finc des Marais, déjà opérateur de MAEC pour les marais, lance en 2018 en sa qualité de structure porteuse du SAGE Douve-Taute, un nouveau dispositif pour les zones humides « amonts » présentes sur les bords de la Douve et la Taute.

Quel territoire ?

Les parcelles agricoles présentant des zones humides «aménagées» identifiées selon la cartographie de la DIREAU (voir [lien](#) sur la carte).

Quelles types de mesures sont proposées ?

- Recouvrement de parcelles humides cultivées en surface en herbe
 - Gestion des milieux humides
 - Absence de fertilisation
 - Ajustement du chargement et de la période de pâture

Comment s'entraîner ?

Vous êtes agriculteur en zones humides + amonie + et souhaitez en savoir + :
conférence d'un technicien MAFIC